

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 90-1026 /CAB Exonération T.I.C

n° 90-1026 /CAB

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
7 octobre 1990

Numéro JO
n° 18 du 30/09/1990

Date du numéro
30 septembre 1990

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

est exonérée de taxes « surtaxes d'importation ainsi que des frais de port : —1 palette d'un poids de 120 ce contenant un dispo tif de tir 12 pour AML, don du Gouvernement francalg: l'AND.